

Une bouffée d'air pour les opposants aux éoliennes

SAINTE-CROIX (VD) • *Les associations d'opposants se réjouissent de la décision du Tribunal cantonal, qui a reconnu des lacunes sur les rapports d'impact sur l'environnement et la population.*

Les opposants au projet éolien de Sainte-Croix (VD) se disent satisfaits de l'arrêt du Tribunal cantonal vaudois (TC) qui a pris en compte une partie de leurs recours. Des carences graves ont été constatées dans les rapports d'impact sur l'environnement, alors que le canton devrait jouer les garde-fous, relèvent-ils. Dans son arrêt publié mardi, le Tribunal cantonal a admis les critiques sur les lacunes de ces procédures en matière de nuisances pour la population et la faune. Ce parc est le premier projet mis à l'enquête dans le canton et il se doit d'être exemplaire du point de vue des études d'impact, écrivent Helvetia Nostra (HN) et la Fondation suisse

pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) mercredi dans un communiqué.

Au niveau du bruit, le Tribunal estime qu'il s'agit de choisir la variante qui offre la meilleure protection et non entre celles respectant les valeurs de planification, relèvent les deux associations. En matière de protection de l'avifaune, la moitié du site prévu pour les éoliennes aurait dû être exclu du processus de planification dès le départ. Aucun relevé n'a notamment été fait pour les chauves-souris au printemps ou en été, périodes où elles sont le plus actives, a précisé Anne Bachmann, chargée d'affaires auprès d'HN.

Le TC relève aussi que les éoliennes ne devraient pas s'élever à plus de 100 mètres pour ne pas mettre en danger le paysage. Au canton, on prévoit des modèles à 200 mètres, a souligné Mme Bachmann.

Le canton devra procéder à de nouvelles études qui vont durer plusieurs mois, poursuit la responsable. Le Département du territoire et de l'environnement devra rendre une nouvelle décision, ce qui ouvrira la possibilité à de nouveaux recours pour les organisations environnementales. Ces carences ont été relevées pour l'ensemble des projets de parcs éoliens actuellement mis à l'enquête dans le canton. La FP et HN demandent à ce que les autorités

cantonales appliquent strictement les directives en la matière.

Sur le principe, on est satisfait du travail des juges, a déclaré Alain Bonnevaux, président de l'Association de défense des Gittaz et du Mont-des-Cerfs (ASGMC). Les décisions cantonales et municipales ont été annulées. Mais Romande Energie, qui porte le projet, pourrait faire recours au Tribunal fédéral. En Europe, beaucoup de projets éoliens sont revus, alors que celui-ci date de 1997. Il n'est pas normal d'installer des éoliennes à 350 mètres des habitations, alors qu'en Allemagne, il faut au moins 1500 mètres pour un mât de 150 mètres, souligne l'opposant.

C'est la première fois qu'une instance juridique vaudoise reconnaît que le travail n'a pas été bien fait, a relevé pour sa part Jean-Marc Blanc, secrétaire général de Paysage libre, la faîtière des associations d'opposants. Le permis de construire est annulé. Cela aura des répercussions sur tous les autres projets pour lesquels on se bat. Le canton prévoit d'installer sur son territoire 160 éoliennes de plus de 150 mètres de haut, rappelle-t-il.

Les recours sur le plan du paysage ont passé à la trappe, déplore en revanche M. Blanc. C'est une victoire d'étape, mais la guerre n'est pas finie, a-t-il conclu. ATS

Le Coeur de Genève du 5 mars 2015